



Quelle option tarifaire choisir ?

Vos équipements, votre mode de vie, et votre consommation d'énergie vont déterminer l'option tarifaire la mieux adaptée parmi les trois proposées.

L'option "Base".... Le kWh à prix unique !

(de 6 à 18 kVA)

C'est l'option la plus simple puisque le prix de l'énergie est le même à toute heure du jour et de la nuit et 365 jours par an.

Elle est adaptée si vous ne disposez pas d'appareils électriques importants et si vous utilisez l'électricité surtout dans la journée.

Cette option est déconseillée si vous disposez du chauffage électrique, ou si vous ne pouvez pas décaler le fonctionnement de certains appareils à des heures précises.

L'option "Double Tarif".... Des heures "creuses" et des heures "pleines" (de 6 à 36 kVA)

Cette option est caractérisé par :

- 8 "heures creuses" (HC) par jour pendant lesquelles le kWh est à prix réduit (principalement la nuit)*
- 16 "heures pleines" (HP) pendant lesquelles le kWh est au même prix que l'option "Base".
- Un prix d'abonnement supérieur à celui de l'option "base"

Cette option vous est conseillée si vous disposez d'équipements électriques importants tels que le chauffage, la production d'eau chaude...

Pour profiter d'un prix réduit de l'énergie, il vous suffit de programmer le fonctionnement d'un maximum d'appareils pendant les "heures creuses", grâce à des systèmes de relais d'asservissement ou d'horloges de programmation.

** Il existe plusieurs choix possibles de période "heures creuses", qui restent à l'initiative du distributeur et sont variables.*

L'option "TEMPO".... Une gestion réfléchie !

(de 9 à 18 kVA)

Cette option se décline en 6 catégories tarifaires différentes, en fonction des jours et des heures d'utilisation (jours bleus, blancs, rouges, heures pleines et heures creuses).

Informé en permanence de la couleur du jour grâce à un boîtier signal de veille, (ou à votre compteur électronique) il est de votre responsabilité de gérer au mieux votre confort et votre consommation, ce qui n'est possible qu'en acceptant certaines contraintes d'utilisation :

- Surveillance quotidienne de la couleur du jour
- Forte limitation de la consommation d'électricité les jours rouges ainsi que les jours blancs

Cette option est conseillée aux utilisateurs de chauffage bi-énergie, ou pour les résidences secondaires.

300 JOURS BLEUS (dont les Dimanches)

43 JOURS BLANCS

22 JOURS ROUGES (entre le 1^{er} Novembre et le 31 Mars, hors samedi et dimanche)

Période Heures Creuses : de 22 H00 à 06 H 00

